

Modernisation du Règlement sur les exploitations agricoles

Le chantier en bref : Synthèse du lancement



Le REA : contexte et application

Le [Règlement sur les exploitations agricoles](#) (REA) a pour objectif d'assurer la protection de l'environnement, particulièrement celle de l'eau et du sol, contre la pollution causée par certaines activités du secteur agricole.

Depuis son adoption en 2002, le REA a contribué à freiner la dégradation des cours d'eau en milieu agricole, mais malgré les progrès accomplis, il reste du travail à faire. En outre, il a besoin d'être adapté pour tenir compte de l'amélioration des pratiques agroenvironnementales et de la réalité de nouvelles activités du secteur agricole.

Un chantier de cocréation d'envergure en 2023

Pour aller encore plus loin dans une meilleure cohabitation entre l'agriculture et l'environnement, le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), lance un grand chantier de modernisation du REA en vue de l'adoption d'un nouveau règlement en 2025.

Dans une perspective de développement durable, ce chantier poursuit les trois objectifs suivants :

- Améliorer la santé des cours d'eau en milieu agricole en diminuant l'impact du secteur agricole;
- Élargir l'encadrement des rejets issus des secteurs agricoles et aquacoles;
- Accroître l'adhésion et la mobilisation du secteur par l'entremise d'une réglementation simplifiée.

Le chantier s'articulera autour de quatre thématiques principales :

1. Installations d'élevage et de stockage;
2. Gestion de la fertilisation;
3. Réflexion sur les bassins versants;
4. Introduction d'autres activités (p. ex. aquaculture, lavage des légumes, culture en serre ou en bâtiment et entomoculture).

Fort du succès des tables de cocréation ayant permis de compléter la modernisation du régime d'autorisation environnementale, le gouvernement fait de nouveau appel à cette approche pour renforcer le règlement et mieux répondre aux enjeux environnementaux ainsi qu'aux réalités du terrain.

La réalisation de l'ensemble du chantier est prévue en cinq phases.

La **phase 1** est terminée. Elle consistait à consulter les directions du MELCCFP.

La **phase 2** a pour but de lancer les travaux et de consulter les organisations qui participeront aux phases subséquentes pour mieux préparer les ateliers de cocréation externe.

La **phase 3** implique la préparation et la tenue d'ateliers de cocréation auxquels seront invités les parties prenantes de l'administration publique, soit les ministères et organismes gouvernementaux. Ils auront lieu en septembre 2023.

Les **phases 4 et 5** concernent la préparation et la tenue d'ateliers de cocréation auxquels vous serez invités et qui auront lieu en octobre ou novembre 2023.

Phase 1 : cocréation interne

Les premières étapes du chantier ont débuté à l'automne 2022. Le MELCCFP a entrepris la réflexion au sein même du ministère, en réunissant les différentes directions concernées par le REA. Pour chaque thématique du chantier, cette consultation a permis d'établir un bilan de la mise en œuvre du règlement et d'explorer des pistes de réflexion. Les résultats de cette étape serviront de base aux activités de cocréation interministérielle et externe pour chacune des quatre thématiques.

Phase 2 : activités de lancement et consultation en ligne

Les ministères et organismes gouvernementaux ainsi que les communautés autochtones, les organisations du secteur agricole, agroalimentaire et municipal et celles du secteur de la recherche sur l'agriculture et de l'agroalimentaire ainsi que les organismes de protection de l'environnement ont été invités à participer à une rencontre de lancement des travaux de cocréation.

Les rencontres de lancement ont eu lieu par vidéoconférence le 19 juin 2023 pour les ministères et organismes gouvernementaux et en webdiffusion le 20 juin 2023 pour les autres. La démarche de cocréation ainsi que les étapes ultérieures ont alors été présentées.

Afin d'alimenter les réflexions, une consultation en ligne ciblée est en cours. Les organisations invitées aux activités de cocréation interministérielles et externes ainsi que leurs membres sont appelés à exprimer leurs points de vue sur les travaux de modernisation du REA.

Pour participer à cette consultation, vous êtes invités à remplir le formulaire entre le 28 juin et le 20 juillet 2023. [Voici le lien pour y accéder.](#)

Phase 3 : cocréation interministérielle

Une rencontre de cocréation avec des ministères et des organismes gouvernementaux est prévue le 7 septembre 2023 pour entreprendre la réflexion sur les changements à apporter au REA. Elle permettra d'échanger sur le bilan, les constats, les problématiques et leurs causes. En somme, cette étape permettra de s'assurer d'une cohérence gouvernementale dans les changements qui seront apportés au REA.

Phase 4 : cahier du participant

Pour se préparer aux ateliers de cocréation, les organisations invitées aux ateliers externes recevront le « cahier du participant ».

Les résultats des phases 1 et 2 seront intégrés à ce cahier. De l'information pertinente pour chaque thématique ainsi que des pistes de réflexion seront proposées afin que les organisations puissent se préparer avec leurs membres à participer aux activités de cocréation externe.

Phase 5 : cocréation externe

Ateliers thématiques

Quatre ateliers de cocréation se tiendront à l'automne 2023 à Drummondville. Il est prévu qu'une journée sera organisée pour chaque thématique :

1. Installations d'élevage et de stockage;
2. Gestion de la fertilisation;
3. Réflexion sur les bassins versants;
4. Introduction d'autres activités (ex. aquaculture, lavage des légumes, culture en serre ou en bâtiment et entomoculture).

Ces ateliers sont ouverts à l'ensemble des organisations invitées. Ils ont pour but de permettre aux participants d'expliquer leurs problématiques, de discuter des solutions mieux adaptées à leur réalité et d'échanger avec des personnes provenant de différents domaines.

Afin d'assurer la fluidité des échanges en atelier, veuillez prévoir un maximum de **trois personnes** par organisation par journée thématique.

Ateliers spécifiques : communautés autochtones et comités consultatifs

Deux demi-journées sont prévues pour des ateliers consacrés aux enjeux autochtones. Une demi-journée rassemblera les communautés du Québec méridional, et la seconde, les représentants des communautés de la région de la Baie-James et du Nord Québécois.

Ces ateliers se dérouleront en ligne et le service de traduction simultanée sera offert.

Questionnaire à remplir : intentions de participer aux ateliers

Pour nous permettre de planifier les activités de cocréation externe, vous êtes invités à compléter au plus tard le 16 juillet 2023 [ce questionnaire de planification](#).

Pour toute question ou suggestion, vous pouvez communiquer avec notre équipe à l'adresse suivante : revision.rea@environnement.gouv.qc.ca

